

L'an deux mil vingt cinq, le dix mars à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Berville sur Mer sous la présidence de Mr Jacky DELILE, Maire,

Présents : Mr DELILE- Mr REMY- Mr TINTURE- Mr LAFLUTTE- Mme VOISIN-
Mme HENRY- Mr TROCQUE- Mme VANNIER- Mme LANGLADE - Mme JOURDAN-
Mme REBIARD- Mme JARDIN- Mme RAIMOND

Absents : Mr ROUSSEL pouvoir Mme LANGLADE- Mr LEBELLOIS

Secrétaire : Mme JOURDAN

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 décembre 2024

APRES avoir pris connaissance du procès verbal de la réunion du conseil municipal en date du 12 décembre 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, APPROUVE le procès verbal de la précédente réunion et signe le registre des délibérations.

RENOVATION ET REAMENAGEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe qu'il nécessaire dans le cadre de l'hygiène de rénover et de réaménager la cantine scolaire devenue vétuste.

Informé que 2 sociétés ont été consultées :

LANEF d'un montant de 9830.50 € H.T

GIFEC d'un montant de 8900.00 € H.T

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des 2 propositions, par 14 voix pour RETIENT le devis présenté par la société GIFEC d'un montant de 8900 € H.T soit 10680 € T.T.C

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2025- section investissement

ACQUISITION D'UNE AUTOLAVEUSE – Locaux scolaires

Monsieur le Maire informe que dans un souci d'hygiène il serait nécessaire d'acquérir une autolaveuse pour les locaux scolaires

LE Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,
RETIENT le devis présenté par la société SODIPREN, d'un montant de 2750.05 € H.T soit 3300.06 € T.T.C.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2025- section investissement

ASSAINISSEMENT- étude de diagnostique du système d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la conformité et de l'amélioration du système d'assainissement réseau et lagune, il est indispensable de réaliser une étude de diagnostique avant d'établir un programme de travaux.

Informé que 3 bureaux d'étude ont été consultés : Cad'en- Verdi- Acdduc

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire par 13 voix pour et 1 voix contre retient la proposition de la société VERDI d'un montant de 39400 € H.T soit 47280 €T.T.C considérant que l'offre est la plus appropriée à la situation actuelle.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget assainissement 2025- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

LA GRANGE- litige commune/ Mr Ouazan

Le dossier de la Grange a été inscrit à l'ordre du jour de la présente réunion, considérant la présence de Mr Ouazan dans le public, Mr le Maire lui demande poliment de quitter la séance étant partie prenante dans ce dossier.

Monsieur le Maire informe en effet, que Mr Ouazan par l'intermédiaire de son avocat Mr Christophe SANSON à déposer une requête contre la commune dans le cadre de l'exploitation de la Grange.

Contrairement à l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales précisant que le public a obligation de garder le silence, Monsieur OUAZAN a pris la parole pour notamment dire aux membres du conseil municipal qu'ils encourraient un risque pénal avec des dommages pécuniers très élevés .

Ce non respect de la loi a entraîné après la sortie de Monsieur Ouazan un débat houleux sur la question de prendre un avocat pour que la commune puisse se défendre.

Notamment Mmes Voisin et Raimond qui ont exigés d'être désengagées de toutes responsabilités dans ce litige et que leurs demandes soient mentionnées dans le procès verbal

De plus, il est à noter que Mme Raimond s'est permise de photographier avec son téléphone portable le dossier de requête déposé par l'avocat de Mr Ouazan

Monsieur le Maire propose qu'un vote soit fait pour la décision de prendre ou non un avocat.

Le Conseil Municipal, ayant voté à bulletin secret, aucune décision n'a pu être prise puisque le résultat est de 7 voix pour et 7 voix contre.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe que 2 agents seront en retraite d'ici la fin de l'année 2025.

l'information des postes vacants sera mise en ligne sur la plate forme du CDG27